



**Message de la Conférence des évêques catholiques du Canada
à l'occasion de la
Fête de saint Joseph travailleur
le 1^{er} mai 2021**

La fête de saint Joseph travailleur a été instituée par le pape Pie XII en 1955 pour célébrer Joseph, le saint patron des travailleurs, le 1^{er} mai de chaque année. L'Évangile de Matthieu (Mt 13, 55-56) nous apprend que saint Joseph était charpentier. En tant qu'ouvrier, saint Joseph était un artisan doué, mais il dépendait des autres pour un travail qui lui permettait de subvenir aux besoins fondamentaux de sa famille.

Depuis 1891, lorsque le pape Léon XIII a publié la lettre encyclique *Rerum Novarum* pour réagir aux injustices commises envers les ouvriers pendant la révolution industrielle, l'Église enseigne que le droit au travail et les droits des travailleurs doivent être protégés et renforcés, quels que soient la nature du travail ou le statut des travailleurs¹. *Le Compendium de la doctrine sociale de l'Église* présente le travail comme un droit de la personne, qui rehausse la dignité, soutient les familles et contribue au bien commun de la société². Le travail permet à l'individu de mettre ses dons à bon escient, de coopérer avec d'autres à l'édification de la société et de participer à l'œuvre créatrice de Dieu.

Récemment, au milieu de la pandémie de la COVID-19, les Canadiens et Canadiennes ont pris conscience que, malgré les lois du travail qui protègent les travailleurs, il existe de nombreuses inégalités et, en fait, plusieurs conditions de travail difficiles pour un bon nombre de nos frères et sœurs. Celles-ci sont particulièrement répandues parmi les travailleuses et les travailleurs jugés « essentiels », telles que les employés d'épicerie, de restaurant, d'usine, de centres de distribution, de stations-service, les travailleurs de la santé, les éducatrices et éducateurs, et les migrants embauchés dans l'industrie agricole, pour n'en nommer que quelques-uns. Ces « travailleurs essentiels » n'ont pas la possibilité de travailler à domicile. Plusieurs d'entre eux n'ont pas accès à des congés maladie payés. Ceux et celles qui doivent rester à la maison courent le risque de perdre leur salaire, d'être mis à pied ou même licenciés. Plusieurs n'ont pas accès à un programme d'assurance maladie qui les aiderait à se procurer de médicaments et d'autres fournitures. Combiné à la peur de contracter la COVID-19 au travail et de la transmettre à leurs familles, cela rend la situation très difficile. Même si les « travailleurs essentiels » ne sont pas malades, lorsque les écoles sont fermées et que leurs enfants doivent apprendre virtuellement, ils n'ont pas toujours accès à des services de garde abordables. Les parents doivent alors choisir entre s'occuper et superviser leurs enfants ou aller travailler. C'est un choix que personne ne devrait avoir à faire. De plus, il ne faut pas oublier non plus que plusieurs de nos frères et sœurs ici au Canada n'ont pas un accès équitable à une juste rémunération, à un salaire suffisant, à des congés de maladie payés et à des services de garde adéquats. Collectivement, nous devons tenir

¹ Le pape Léon XIII, encyclique *Rerum Novarum*, 1891.

² Conseil pontifical pour la justice et la paix, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, 2005; n° 287.

compte de l'appel du pape François qui nous demande d'« examiner nos priorités », et de demander justice pour tous les travailleurs et les travailleuses, en particulier ceux identifiés comme essentiels. Le travail est essentiel à la vie de l'individu et de la collectivité.

Une autre conséquence de la pandémie de la COVID-19 qui donne à réfléchir est l'augmentation du chômage au Canada. C'est particulièrement vrai pour les femmes et les jeunes. Plusieurs jeunes comptent sur l'argent qu'ils gagnent pendant l'été et au cours de l'année scolaire pour absorber les coûts associés aux études postsecondaires. Ce manque de revenu laisse de nombreuses personnes dans un état d'incertitude et crée des obstacles croissants à la poursuite de leurs études postsecondaires. Ceux et celles qui ont obtenu un diplôme d'études collégiales ou universitaires en 2020 se retrouvent sans travail dans leur domaine d'études, ce qui compromet leurs projets de vie³.

Alors que nous continuons de célébrer l'Année de saint Joseph, nous nous souvenons des paroles du pape François dans sa lettre apostolique *Patris Corde* :

Le travail de saint Joseph nous rappelle que Dieu lui-même fait homme n'a pas dédaigné de travailler. La perte du travail qui frappe de nombreux frères et sœurs, et qui est en augmentation ces derniers temps à cause de la pandémie de la Covid-19, doit être un rappel à revoir nos priorités. Implorons saint Joseph travailleur pour que nous puissions trouver des chemins qui nous engagent à dire : aucun jeune, aucune personne, aucune famille sans travail⁴.

Saint Joseph, patron des travailleurs, priez pour nous!
Saint Joseph, patron du Canada, priez pour nous!

³Marc Frenette, Derek Messacaret et Tomasz Handler, Statistique Canada, « Dans quelle mesure la COVID-19 pourrait-elle avoir une incidence sur les revenus de la promotion 2020? ». Consulté le 26 avril 2021.
<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00063-fra.htm>

⁴ Le pape François, lettre apostolique *Patris Corde*, 8 décembre 2020, n° 6.